Bulletin d'adhésion 2013/2014
à l'association AMIC Céou

NOM : _____________ __ __________

Prénom : _________________________

ADRESSE POSTALE : ___________________

____

____

COURRIEL : ________________________ _

@ ________________________________

TELEPHONE : ____________ __________

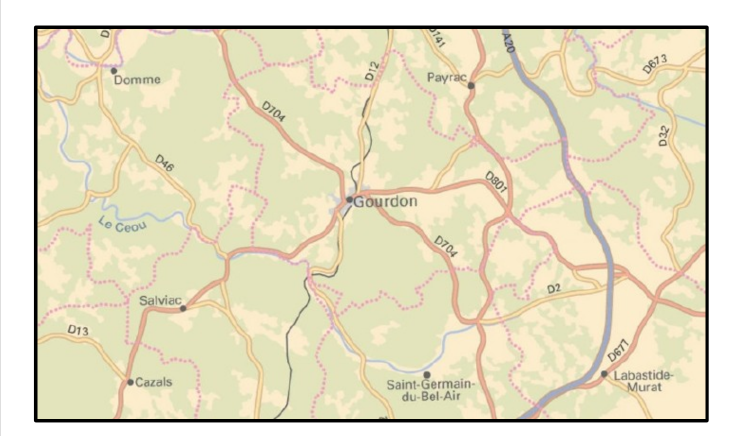
Cocher le collège correspondant à votre statut :
[ ] – Membre Fondateur
[ ] – Collectivité
[ ] – Partenaire
[ ] – Prestataire (commerçant, artisan, producteur, ...)
[ ] – Céoulien

Montant de l'adhésion annuelle :
[ ] – Adhésion « petit budget » : 5 € ou 5 Céou
[ ] – Adhésion « classique » : 10 € ou 10 Céou
[ ] – Adhésion « soutien libre » : (supérieur à 10 € ou 10 Céou) : ____

[ ] – Paiement par chèque à l'ordre de AMIC Céou
[ ] – Paiement en espèces

Date : _______ **Signature de l'adhérent** :

Mais Céou ? C'est ICI !



Le Céou sera en circulation sur l'ensemble du bassin du Céou, de Cazals à Payrac, ou encore de Daglan à Labastide-Murat en passant par Saint-Germain-du-Bel-Air et Gourdon.

Vous êtes Céoulien

Retrouvez très bientôt la liste des commerçants, artisans et producteurs locaux chez lesquels vous pourrez utiliser vos Céou sur le site ***www.amic-ceou.fr***

Vous souhaitez devenir Prestataire

Contactez les membres de l'association AMIC Céou à l'adresse mail : ***contact@amic-ceou.fr***

Monnaie Locale Citoyenne
LE CÉOU



portée par
l'Association pour la Monnaie d'Initiative Citoyenne (AMIC) Céou

www.amic-ceou.fr

MODE D'EMPLOI
pour l'utilisation de la Monnaie Locale Citoyenne - LE CÉOU

1- Comment acheter avec mes Céou ?

Lors d'un achat chez un commerçant acceptant le Céou, vous échangez des biens et/ou des services contre des Céou. La monnaie vous sera rendue en Céou, en Euro pour les centimes.

2- Où trouver les Céou ?

Les commerces qui acceptent le Céou seront identifiés par un macaron apposé sur la vitrine. Parmi les commerces certains feront office de comptoirs de change et pourront échanger vos Euro en Céou.

3- Où puis-je utiliser mes Céou ?

Prioritairement en Pays Bourian et les bassins de vie proches.

4- La valeur des Céou

Le Céou est une monnaie légale avec un taux de change de 1 Céou pour 1 Euro.

Les différentes coupures des Céou sont :
20 Céou – 10 Céou – 5 Céou – 2 Céou – 1 Céou

5- Qui peut utiliser le Céou ?

Toutes les personnes qui le souhaitent en devenant adhérent à l'association A.M.I.C. Céou : citoyen, commerçant, entreprise, artisan, collectivité, association.

L'adhésion se fait dans les comptoirs de change.

6- Le Céou, est-il reconvertible en Euro ?

Oui, exceptionnellement, sous certaines conditions.

7- La monnaie locale, c'est quoi ?

C'est une monnaie qui favorise les échanges locaux, soutenables, respectueux des humains et de la nature. Elle dynamise le lien social.

8- Pourquoi utiliser le Céou ?

C'est encourager les citoyens à devenir acteur de la vie locale. C'est penser différemment le rapport à l'argent, qui ici ne sert qu'à l'économie réelle et retrouve ainsi sa seule fonction d'usage.

Charte de la monnaie citoyenne

Véritable outil pédagogique, la monnaie citoyenne « Céou » a vocation à favoriser les échanges locaux, et à se réapproprier l'outil monétaire. Il invite à s'interroger sur les pratiques de production et de consommation dans le respect des valeurs qui nous rassemblent :

- *la souveraineté de l'humain et de la nature.*
- *la qualité de liens entre les acteurs basée sur le dialogue, la transparence et l'équité.*
- *la citoyenneté par la maîtrise des choix collectifs et l'encouragement de tous à être acteur sur son territoire.*

Chacun s'engage, dans l'esprit de la charte, à agir au quotidien dans une démarche progressive :

- *de convergence des intérêts individuels vers le bien commun*
- *de volonté de faire vivre notre territoire en respectant son identité afin de contribuer à la diversité sous toutes ses formes.*
- *de mise en avant de coopération et de solidarité au sein de notre territoire.*
- *de recherche d'alternatives à la loi de l'offre et la demande pour la fixation des prix.*

A travers ce projet citoyen, les participants souhaitent favoriser l'éducation à la gouvernance collective par la promotion, entre autre, de la méthode du consensus dans leurs décisions et dans la gestion de la monnaie citoyenne.